

CLUB DES AMATEURS DE TECKELS

COMMISSION DES ELECTIONS 2026

REMPLACEMENT PARTIEL DU COMITE

**PROCES VERBAL
DE
CONSTAT**

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L ' AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TROIS JUILLET

A LA REQUETE DU : CLUB DES AMATEURS DE TECKELS, Association Loi 1901 immatriculée au Répertoire National des Associations sous le numéro W033 001 873, dont le siège social est 11, rue des Therouns, Lieu-Dit les Roucans, 34490 Murviel-les-Béziers (Hérault) représentée par sa Présidente en exercice domiciliée en cette qualité audit siège social.

Laquelle a exposé : Que Monsieur Michel MERCIER, membre du comité, a été
. désigné en qualité de mandataire de l'association avec pour
. mission d'organiser le renouvellement du comité
. par la tenue d'élections.

Que les votes s'expriment par correspondance.

Que l'assemblée générale électorale a été fixée ce jour.

Que dans ce cadre, préalablement et le jour de l'assemblée
. générale électorale, Monsieur Michel MERCIER, membre du
. comité, a été missionné pour :

- Recueillir les votes par correspondance
- Reporter le nom des votants sur la feuille
- Contrôler le dépouillement le jour de l'AG
- Etablir un procès-verbal de constat des opérations.

1° RECEPTION DES VOTES PAR CORRESPONDANCE & EMARGEMENT

Les adhérents électeurs ont reçu de Madame Sophie MARTELLA-SANTI un courrier contenant une lettre intitulée « ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE – RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE – PROCEDURE DE VOTE » avec un kit de vote par correspondance (un bulletin de vote avec treize candidats, une enveloppe neutre de couleur, vierge de toute inscription dans laquelle glisser le bulletin de vote et une enveloppe blanche de correspondance permettant le retour de l'ensemble à l'adresse du mandataire.

La réception des enveloppes s'est échelonnée du 30 avril 2026 au 26 juin 2026 et conformément aux dispositions de la procédure de vote, les enveloppes arrivées à l'adresse du mandataire après le 26 juin 2026 seront écartées sans être ouvertes.

Du 30 avril 2026 au 26 juin 2026, 334 enveloppes seront reçues selon la répartition suivante :

- 30.04.2026 : 7 enveloppes
- 02.05.2026 : 17 enveloppes
- 04.05.2026 : 16 enveloppes
- 05.05.2026 : 24 enveloppes
- 06.05.2026 : 36 enveloppes
- 07.05.2026 : 5 enveloppes
- 12.05.2026 : 17 enveloppes
- 15.05.2026 : 22 enveloppes
- 16.05.2026 : 7 enveloppes
- 19.05.2026 : 7 enveloppes
- 21.05.2026 : 12 enveloppes
- 22.05.2026 : 3 enveloppes
- 23.05.2026 : 3 enveloppes
- 26.05.2026 : 4 enveloppes
- 27.05.2026 : 3 enveloppes
- 28.05.2026 : 4 enveloppes
- 29.05.2026 : 3 enveloppes
- 01.06.2026 : 13 enveloppes
- 03.06.2026 : 9 enveloppes
- 04.06.2026 : 1 enveloppes
- 05.06.2026 : 6 enveloppes
- 06.06.2026 : 4 enveloppes
- 07.06.2026 : 2 enveloppes
- 09.09.2026 : 9 enveloppes
- 10.06.2026 : 4 enveloppes
- 11.06.2026 : 17 enveloppes
- 12.06.2026 : 8 enveloppes
- 13.06.2026 : 3 enveloppes
- 15.06.2026 : 11 enveloppes
- 17.06.2026 : 18 enveloppes
- 18.06.2026 : 5 enveloppes
- 19.06.2026 : 4 enveloppes
- 20.06.2026 : 3 enveloppes
- 23.06.2026 : 9 enveloppes
- 25.06.2026 : 3 enveloppes
- 26.06.2026 : 15 enveloppes

Le bureau de vote ouvert de 14h00 à 15h00, sur le site de l'assemblée générale électorale le 03 juillet 2026, enregistrera 25 votes.

2° DEPOUILLEMENT

Ce jour de 15h00 à 17h45, en compagnie de Monsieur Michel MERCIER, mandataire, de deux scrutateurs (Madame Amandine PERRIN, Monsieur Régis CORAILLER) et de trois assesseurs (Madame Florence JENTY, Madame Florence FOURET, Monsieur Roland FREY) les 334 enveloppes ont été décachetées, les enveloppes neutres sorties et les bulletins dépliés, ainsi que les 25 enveloppes neutres des votes du jour ont été décachetées et les bulletins dépliés.

Les noms des candidats dont le nom n'apparaissait pas barré sur le bulletin est lu à voix haute, bulletin après bulletin et une coche est ajoutée sur la ligne de son nom dans un tableau préparé à cet effet.

Sur les 359 bulletins :

- 341 bulletins comportaient 7 noms ou moins non barrés, bulletins recevables
- 15 bulletins sont considérés comme nuls car comportant plus de 7 noms non barrés ou comportant des noms autre que ceux figurant sur le bulletin ou encore parce que portant des annotations de quelques natures qu'elles soient
- 3 bulletins sont écartés pour avoir été glissés directement dans l'enveloppe de vote par correspondance et non dans l'enveloppe neutre prévue à cet effet
- aucun bulletin blanc.

3° NOMBRE DE VOIX OBTENUES POUR CHAQUE CANDIDAT

Après le dépouillement, les coches par candidats sont comptées.

Il est procédé à un double comptage par mes soins et ceux de Madame Amandine PERRIN et Monsieur Régis CORAILLER en qualité de scrutateurs.

Aucune erreur n'est détectée.

Dans l'ordre des candidats apparaissant sur les bulletins, le nombre de voix est le suivant :

- 104 Mme AYEAU Claire
- 209 M. BAILLIARD Nicolas
- 237 Mme BARON Clara
- 136 M. BAVEREL Michel
- 198 M. COSTES Daniel
- 103 M. DAUDIER Jacques
- 157 Mme DIDNICK Valérie

- 107 FREY Muriel
- 184 MESTADIER Patrick
- 229 SCHOEN Jocelyne
- 197 TEXIER Marie-Cécile
- 116 THIAVILLE Elena
- 174 THIAVILLE Philippe

4° PROCLAMATION DES RESULTATS

Il y avait sept postes à pouvoir pour treize candidats :

- 6 postes pour un mandat prenant fin en juillet 2032
- 1 poste pour un mandat prenant fin en juillet 2029

Les postes sont attribués dans l'ordre pour les candidats ayant réuni le plus grand nombre de suffrages.

Les six postes pour un mandat prenant fin en juillet 2032 sont attribués à :

- BARON Clara 237 voix
- SCHOEN Jocelyne 229 voix
- BAILLIARD Nicolas 209 voix
- COSTES Daniel 198 voix
- TEXIER Marie-Cécile 197 voix
- MESTADIER Patrick 184 voix

Le poste pour un mandat prenant fin en juillet 2029 est attribué à :

- THIAVILLE Philippe 174 voix

Les bulletins dépouillés et les enveloppes arrivées après la clôture du scrutin seront conservés à l'adresse du mandataire pendant une année.

En foi de quoi, à 17 heures 45, les opérations étant closes, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL DE CONSTAT** sur quatre feuilles pour servir et valoir ce que de droit à l'association requérante.

Michel MERCIER


Mandataire